

LE POINT SUR...

LA LIMITATION DE VITESSE

S'il est un sentiment qui fait l'unanimité, c'est bien celui de la vitesse excessive de certains véhicules dans notre commune.

► **Le diagnostic** Il faut bien avoir conscience que les vitesses excessives sont le fait d'une minorité de conducteurs, (pour une bonne part résidant sur la commune) mais provoquant de l'insécurité et des nuisances pour une majorité d'habitants. Le radar pédagogique le confirme : En général, plus des trois quarts des usagers respectent les limitations de vitesse, mais on enregistre des pointes à plus de 100km/h dans les hameaux : c'est inadmissible. **Le problème touche autant le bourg que les hameaux.**

Un groupe de travail constitué d'élus a identifié les zones nécessitant des mesures adaptées à l'environnement et aux usagers. Vingt zones, confirmées par les résidents, ont été repérées comme **prioritaires ; six dans le bourg et quatorze dans les hameaux.**



► Les actions

► **La prévention** Une action de sensibilisation et de prévention sur la visibilité a été conduite auprès des jeunes collégiens de la ligne de transport scolaire 511 desservant les deux collèges d'Arradon. D'autres actions tout public vont être menées.

► **La création d'une signalétique végétalisée** aux entrées du bourg et des hameaux concernés.

► **L'implantation de systèmes de ralentissement dans les secteurs définis**

Il n'y a pas de système unique idéal : chaque lieu doit être étudié spécifiquement et les solutions présentées aux résidents avec un double objectif : sécuriser les lieux et intégrer le végétal dans les équipements qui seront mis en place. Il faudra également tenir compte des contraintes des compétitions cyclistes et pédestres dans le choix des équipements (fixes ou amovibles).





Exemples de dispositif pouvant être mis en place



EN 2021

► **Une action de prévention «*lumière et vision*»** avec le concours de l'association de la prévention routière se déroulera le mercredi 13 octobre après-midi sur le parking à proximité de la rue des chaumières. A cette occasion, les automobilistes sont invités à établir un diagnostic gratuit de la signalisation et de l'éclairage de leur véhicule. L'objectif consiste à sensibiliser les conducteurs sur cet aspect pour leur sécurité, mais aussi pour celle des autres.

► **Des aménagements vont être mis en place.** Les possibilités budgétaires, les moyens techniques et humains dont dispose la commune, nous contraignent à étaler le plan des aménagements sur plusieurs années. Pour 2021, cinq sites ont ainsi été retenus en tenant compte de l'impossibilité d'intervenir à court terme sur certains secteurs où la réfection des canalisations d'eau est programmée. Ces travaux nous imposent de différer l'aménagement de rues pourtant prioritaires dans le bourg. En fonction de ces éléments, les premiers aménagements dans le bourg concerneront la rue Yves de Pont-sal et la rue des Chaumières. Dans les hameaux, Bréguéan, Le Hallate, et Trémodec sont également planifiés.

Le meilleur ralentisseur, c'est celui que chacun doit avoir dans la tête

savoir conduire, c'est savoir vivre !

